Nations Unies S/2025/321

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 21 mai 2025 que vous a adressée le Représentant permanent de la République démocratique du Congo concernant l'issue de la Réunion extraordinaire des Ministres des Mines des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenue le 2 mai 2025 à Lusaka (Zambie).

Le Gouvernement rwandais constate avec une vive préoccupation que la République démocratique du Congo affirme qu'une « commission d'enquête » a été instituée par la réunion. Cette affirmation est à la fois inexacte et trompeuse. Aucune commission de ce type n'a été créée, les États membres de la Conférence n'étant pas parvenus à un consensus pour la mise en place d'un mécanisme d'enquête officiel.

Dans un esprit de coopération régionale, il a été recommandé, lors de la réunion de Lusaka, de constituer un comité ministériel spécial chargé d'effectuer des visites consultatives au Rwanda et en République démocratique du Congo. Il importe de ne pas masquer cette différence qui touche à la procédure et au fond.

En tentant de faire croire que la Réunion de Lusaka a abouti à la création d'une commission d'enquête, la République démocratique du Congo non seulement déforme les faits, mais risque également de politiser une question destinée à être réglée par le dialogue et un consensus régional. De telles déclarations inexactes portent atteinte à l'intégrité des processus engagés dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et sape l'esprit de coopération indispensable aux efforts de consolidation de la paix.

Le Gouvernement rwandais regrette que la République démocratique du Congo continue d'adopter une attitude non constructive contraire à l'esprit des processus de paix régionaux et internationaux en cours. En ce moment critique, il est essentiel que toutes les parties s'abstiennent de faire des déclarations unilatérales et de porter des accusations motivées par des considérations politiques qui mettent en péril les progrès durement acquis vers une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo.

Merci de recycler

Compte tenu de ce qui précède, la République du Rwanda demande respectueusement qu'il soit dûment pris acte de la clarification apportée ici et que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karoli Martin **Ngoga**